

Luxembourg, le 28 janvier 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Énergie et à Monsieur le Ministre de l'Économie :

*« Dans le cadre de la transition numérique, la demande en électricité a augmenté de manière considérable ces dernières années, ce qui, au vu du mix électrique actuel, entraîne également des émissions de gaz à effet de serre non-négligeables. Selon des études, l'écosystème numérique mondiale serait actuellement responsable de 2% à 4% des émissions globales. Dès lors, le renforcement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables dans ce contexte représente une priorité essentielle au vu de l'importance croissante de ce secteur.*

*En France, trois lois visant à réduire l'empreinte carbone du numérique viennent d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) est dorénavant chargée de la collecte de l'empreinte environnementale de tous les acteurs de l'écosystème numérique en France, tels que les opérateurs télécoms, les centres de données, les prestataires de cloud, les fabricants de terminaux (comme par exemple des smartphones), etc.*

*En outre, l'Arcep a également été chargée de mettre en place un « observatoire des impacts environnementaux du numérique », dont l'objectif consiste à comparer les différents acteurs entre eux, identifier des pratiques vertueuses, encourager la soutenabilité numérique et informer les utilisateurs quant aux acteurs les plus soutenables respectivement les plus pollués.*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*Par ailleurs, l'Arcep sensibilise d'ores et déjà les utilisateurs à des comportements écoresponsables à adopter pour réduire l'impact climatique du numérique. Une campagne de sensibilisation a été lancée à cet effet le 11 janvier 2022.*

*Enfin, les opérateurs télécoms sont désormais obligés à informer leurs clients régulièrement sur la quantité de données consommées ainsi que l'équivalent en émissions de gaz à effet de serre.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Énergie et à Monsieur le Ministre de l'Économie :*

- Messieurs les Ministres sont-ils au courant de ce nouveau dispositif réglementaire français ?*
- Combien d'entreprises font partie du secteur numérique au Luxembourg ? Comment la consommation d'électricité de ce secteur a-t-il évolué au fil des cinq dernières années ?*
- Quelles sont les pistes que le Gouvernement entend poursuivre afin d'encourager davantage l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables auprès des entreprises du secteur numérique ?*
- Une campagne de sensibilisation des utilisateurs similaire à celle de l'Arcep est-elle également prévue au Luxembourg ? »*

*Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.*

Gusty GRAAS  
Député